



Sens interdit et restriction

Par **stcorneille**, le **10/01/2016** à **18:46**

bonjour,
la mairie a mis une rue en sens interdit , panneaux rond fond rouge et trait blanc sans restriction , à deux endroits et à l'autre bout panneau carré ou rectangulaire fond bleu et flèche blanche à l'intérieur et en dessous sauf engins agricoles pour UN agriculteur.
Ceci est il normal ? pas d'exception d'un coté et exception de l'autre ?
je vous remercie,
cordialement,
stcorneille.

Par **Lag0**, le **11/01/2016** à **07:05**

Bonjour,
De toute façon, la signalisation "sens interdit sauf..." est irrégulière, bien que parfois utilisée, par exemple "sens interdit sauf riverains".
Un sens interdit ne peut pas être limité qu'à certaines catégories.

Par **Tisuisse**, le **11/01/2016** à **07:10**

Bonjour,
Cette disposition a peut-être été prise par arrêté du maire en raison du gabarit des engins agricoles qui, s'ils peuvent passer dans un sens, ne le peuvent peut-être pas dans l'autre sens, question de possibilité de manoeuvre de ces engins, remorques comprises.

Par **kataga**, le **11/01/2016** à **08:13**

A priori, il y a une erreur dans la signalisation... Il fallait pas mettre le panneau rond fond rouge et trait blanc, mais le panneau B0 : cercle rouge et intérieur blanc avec la mention "circulation réservée aux véhicules agricoles" ...

Par **stcorneille**, le **11/01/2016** à **08:53**

bonjour
merci de vos réponses , non le gabarit des engins agricoles n'est pas en cause , je pense que la mairie a voulu satisfaire un ancien élu ! car la décision du sens interdit a été prise en conseil municipal sans que cela soit à l'ordre du jour d'une part et pour gêner une entreprise et les camions qui viennent chez elle, obligeant les camions à passer dans le centre de la commune donc les engins agricoles peuvent faire pareil. Hier je viens de voir des nouveaux panneaux dans cette rue "interdiction de stationner aux plus de 3,5T"
Ni cette restriction ni le stationnement des poids lourds n'a été pris en conseil municipal , d'ailleurs la circulation est interdite aux poids lourds aux heures de rentrée et sortie de l'école. (par contre le balai incessant des voitures et leur stationnement ne gêne pas la mairie)
cordialement
bonne semaine
stcorneille